

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026**

Le 11 février 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la maison connectée en raison des travaux engagés dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi. Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Elisabeth FORIEN, Marie-Cécile MENETRIER, Florence MIDERIE, Jérôme MOUILLOT et Christian NOUVELOT.

Absent(s) excusé(s) : Zora CHAFFARD QOCHIH, Mathilde LEGGHE et Stéphanie MOREAU.

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Hervé ROLLET et Fabrice ROUSSE.

Secrétaire de séance : Élisabeth FORIEN

Suite au quorum non atteint le 04 février 2026, « le Conseil municipal est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum » (article L.2121-17 du CGCT),

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 heures 15.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2026 constatant l'absence de quorum requis est approuvé à l'unanimité.

2 – Fixation des loyers des appartements du 140 Grande Rue (Délibération n°2026-01D)

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition relative à la **fixation des loyers des deux appartements communaux situés au 140 Grande Rue**. Cette décision vise à **optimiser la gestion du patrimoine communal** et à **répondre aux besoins locaux en logement**, en mettant en location ces biens actuellement vacants.

Les loyers, applicables dès **février 2026**, sont fixés comme suit :

- **1er étage (55 m², neuf) : 510 €/mois + 80 € de charges** (eau/chauffage, régularisation annuelle) – entrée en vigueur le **12 février 2026** ;
- **2e étage (70 m², T3) : 560 €/mois + 80 € de charges** (id.) – entrée en vigueur le **15 février 2026**.

Par ailleurs, le conseil **autorise le Maire à signer les baux et pièces annexes** nécessaires à la gestion locative, dans le respect du **CGCT** et du **Code de la construction et de l'habitation (CCH)**. La mise en œuvre débutera dès la publication des annonces de location et la sélection des locataires.

3 – Fixation du loyer de la salle de convivialité (délibération n°2026-02D)

Le conseil municipal a discuté et approuvé à l'unanimité, les modalités de location et de gestion de la salle de convivialité située au 140 Grande rue. Cette décision vise à optimiser l'usage de cet équipement communal en fixant des tarifs différenciés selon les usagers (résidents, associations locales, extérieurs), tout en garantissant sa pérennité financière et matérielle.

La mise en œuvre débutera dès l'adoption de la délibération, avec l'application des nouveaux tarifs (de 0 € pour les associations locales à 160 € pour les habitants de la commune pour une location le week-end), l'obligation pour les locataires d'assurer l'entretien des lieux, et la systématisation d'une caution de 500 € ainsi qu'une assurance responsabilité civile. Les réservations seront formalisées par une convention d'utilisation, incluant des pénalités en cas d'annulation tardive. Ces mesures s'accompagnent de l'acquisition prochaine de matériels complémentaires pour améliorer le fonctionnement de la salle.

Il est envisagé l'installation d'une boîte à clé.

4 – Modification du tableau d'emploi des agents communaux

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la proposition relative à la modification du tableau des emplois permanents pour un reclassement interne pour les postes suivants :

41 - Agent technique (délibération n°2026-03D)

Cette décision vise à valoriser les compétences d'un agent contractuel en poste, en transformant son emploi d'adjoint technique principal en celui d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Sa mise en œuvre sera effective dès le 1^{er} mars 2026, sous réserve des formalités administratives (reclassement de l'agent, transmission à la Préfecture du Jura). Monsieur le Maire est chargé de son exécution.

Le contrat de l'agent sera signé pour une durée de 3 ans.

42 – Adjoint administratif (délibération n°2026-04D)

Cette décision vise à valoriser les compétences d'un agent contractuel en poste, en transformant son emploi d'adjoint administratif en celui d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Sa mise en œuvre sera effective dès le 1^{er} mars 2026, sous réserve des formalités administratives (reclassement de l'agent, transmission à la Préfecture du Jura). Monsieur le Maire est chargé de son exécution.

Prévoir également la mise en place de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) par un arrêté.

43 – Gestionnaire du gîte (délibération n°2026-05D)

Cette décision vise à valoriser les compétences d'un agent contractuel en poste, en transformant son emploi d'adjoint technique principal en celui d'agent de maîtrise principal.

Sa mise en œuvre sera effective dès le 1^{er} mars 2026, sous réserve des formalités administratives (reclassement de l'agent, transmission à la Préfecture du Jura). Monsieur le Maire est chargé de son exécution. Le montant de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) sera également revu par un arrêté.

Il est envisagé d'établir un avenant au contrat de l'agent concerné afin d'ajuster son volume horaire hebdomadaire. Cette modification porte sur une augmentation de son temps de travail, passant de 11 heures à 20 heures par semaine.

5– Plan Communal de Sauvegarde (délibération n°2026-06D)

Le conseil municipal a examiné le projet de Plan communal de sauvegarde (PCS) présenté. À l'issue des débats, les élus ont adopté ce document à l'unanimité, actant ainsi sa mise en œuvre.

Ce plan, déterminant pour la gestion des risques et la protection des populations, s'inscrit désormais dans le cadre des dispositifs opérationnels de la commune.

6 – Estimation des besoins en équipements de la salle du P'tit Bouchon

Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice 2026, il est **déterminant** d'anticiper les acquisitions de matériel nécessaires à l'exploitation de la salle du P'tit Bouchon. Les éléments suivants ont été identifiés comme **indispensables** au bon fonctionnement du lieu :

- **Mobilier** : 40 chaises et 10 tables.
- **Équipements de restauration** : Un chauffe-plat de type four, destiné au réchauffage des plats ; un four à micro-ondes ; une machine à café ; un réfrigérateur professionnel double porte.
- **Matériels de nettoyage** : aspirateur ou balai, seau, serpillière, produits d'entretien. Le local sera loué sans vaisselle.

Cette liste, établie à titre indicatif, pourra être ajustée en fonction des besoins opérationnels ou des contraintes budgétaires ultérieures.

7 – Réalisation du parking du gîte

✓ Un devis d'un montant de **6 739,15 € TTC** a été établi pour la réalisation de l'enrobé du parking attitré au gîte.

Toutefois, le conseil municipal souhaiterait prévoir l'extension de cet aménagement jusqu'à l'entrée du parc. Dans cette attente, un second devis, couvrant cette modification, reste à établir avant toute validation définitive des travaux.

8 – Borne de recharge pour véhicules électriques

Le dossier relatif à la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques est reporté en raison de l'absence de devis.

9 – Préparation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026

Il est proposé d'élaborer un dossier dédié au budget prévisionnel 2026, destiné à centraliser l'ensemble des éléments relatifs aux prévisions d'investissement et de fonctionnement, ainsi qu'aux documents financiers afférents.

Postes budgétaires à intégrer :

- Les travaux initialement prévus avec l'Office National des Forêts (ONF) en 2025 ont été reportés à leur demande en 2026. Ils devront donc être inscrits dans ce dossier soit un montant de **4 930€ TTC**.
- Par ailleurs, un devis a été établi pour le renouvellement de l'éclairage public du centre-bourg et du lotissement Château-Gaillard. Ce projet prévoit le remplacement des luminaires existants par des équipements LED, pour un montant global de **20 900 € TTC**. Le SIDEK participe à hauteur de 50 % du montant de ces travaux. La commune récupère la TVA sur l'ensemble des travaux. Après déduction de la TVA récupérable, la part restant à la charge de la commune s'élève à **7 478,65 €**.

10 – Columbarium

Les devis afférents à la fourniture des gabions et des cases du columbarium ont été signés. Le montant total s'élève à **9 462,48 € TTC** pour les gabions et à **2 853,96 € TTC** pour les cases, soit un coût global de **12 316,44 € TTC**. Ce montant reste conforme à l'enveloppe budgétaire initialement prévue à **13 500 €**.

11 – Choix des entreprises pour les travaux de la Grande rue

Les entreprises attributaires des travaux sont les suivantes :

- **BOISSON TP**, chargée des interventions sur la voirie ;
- **Via System**, en charge du marquage au sol.

12 – Mise en accessibilité de la Tocade

Prévoir la déclaration des travaux avant le 2 avril 2026

Les travaux devront débuter **au plus tard le 15 avril 2026**.

Le montant total des opérations s'élève à **13 828,36 € TTC**, dont **50 % sont pris en charge** par des subventions conjointes du Département et de la Préfecture.

13– Divers

13.1 - Acquisition et installation d'un panneau de signalisation « voie sans issue »

Monsieur NOUVELOT a attiré l'attention sur la nécessité d'installer un panneau de signalisation « *voie sans issue* » à l'entrée de la rue Chamberland. Cette mesure, déterminante pour éviter que les camions ne s'engagent dans cette impasse, permettrait d'éviter les manœuvres de demi-tour sur des propriétés privées.

À la suite de cette demande, Monsieur le Maire invite le service technique à prendre contact avec l'entreprise **Via System** en vue de l'achat et de la pose de ce panneau.

13.2 – Bilan des vœux salle des fêtes et P'tit Bouchon

La cérémonie des vœux s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les retours recueillis auprès des participants sont positifs.

La séance est levée à 20 heures 15

Date à définir pour la prochaine séance du conseil municipal

La secrétaire de séance

M. Dominique BILLOT, Maire

